

*Impôt sur le revenu*

Il y a une autre chose sur laquelle je veux attirer l'attention des députés. L'année dernière, pour une partie de mes électeurs, on a changé l'adresse et la station postale du centre des données fiscales. Celui-ci se trouve maintenant à Sudbury. Le ministre qui représente cette circonscription s'est montré très efficace et il a sans doute fait grand plaisir avec ses 500 emplois, mais les milliers d'électeurs de ma circonscription avaient l'habitude, quant à eux, d'envoyer leurs déclarations d'impôt à Belleville. Pourquoi cette mesure? S'agissait-il d'un programme à frais partagés du gouvernement ou d'une autre manifestation de favoritisme comme on en voit tant de nos jours au sein de ce gouvernement? Nous aurions pu, encore une fois, épargner de l'argent et soulager quelque peu les contribuables, en particulier les dirigeants de petites entreprises et les exploitants agricoles. Mais les dépenses continuent. Comment peut-on éprouver de la sympathie pour un gouvernement qui agit de la sorte? Il est temps que les Canadiens se secouent et refusent d'en prendre davantage.

J'espère que le ministre tiendra compte des observations qui partent de ce côté-ci de la Chambre. A ce que je vois, c'est le parti conservateur qui se porte à la défense des Canadiens dans le besoin. Les autres députés ont peu de choses à dire, à part quelques interjections. Voilà ce qui nous fait perdre du temps et qui coûte cher au gouvernement. Occupons-nous des questions essentielles et faisons en sorte d'adopter des mesures judicieuses.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, tantôt j'ai fait une offre aux partis de l'opposition dans le but de savoir s'ils étaient de bonne foi, et si vraiment ils étaient intéressés à travailler de façon productive au Parlement, et pour savoir également s'ils étaient disposés du consentement unanime à travailler un petit peu plus fort que d'habitude et à siéger après 18 heures, étant donné qu'en vertu du nouveau Règlement, nous ne sommes pas obligés de siéger le soir, et que le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie est important et urgent. Il y a déjà plusieurs députés progressistes conservateurs qui, d'une façon consécutive, se sont exprimés sur le sujet, et s'ils étaient vraiment impatients de permettre l'adoption de ce projet de loi, ils consentiraient à siéger un peu plus tard que 18 heures afin d'en permettre l'adoption à l'étape de la 2<sup>e</sup> lecture. Étant donné les circonstances, monsieur le Président, si on veut bien entendre l'offre que j'ai à faire au parti progressiste conservateur, et si vraiment ils sont désireux de voir le Parlement fonctionner... Monsieur le Président, je crois qu'il serait normal qu'on me laisse parler. Le whip de l'opposition hurle comme un loup dans la forêt pour m'empêcher de m'exprimer.

• (1750)

[Traduction]

Je pourrais, si le député veut m'entendre, m'exprimer dans sa langue.

[Français]

Voilà donc la proposition que j'ai à faire à l'opposition, monsieur le Président. Je ne veux pas proposer quelque motion que

ce soit. Je ne veux pas forcer les députés à s'opposer, en se levant 25, à l'adoption d'une motion que je pourrais présenter en vertu du nouveau Règlement. Je leur demande de démontrer clairement à la population canadienne s'ils sont désireux que les remboursements d'impôt soient effectués dans les meilleurs délais, et ils peuvent faciliter ce remboursement en acceptant...

**M. le vice-président:** Est-ce que l'honorable président du Conseil privé a l'intention de présenter une motion? Qu'est-ce qu'il a l'intention de faire actuellement?

**M. Pinard:** C'est une question intéressante, monsieur le Président, à laquelle je réponds immédiatement. J'ai l'intention de répéter ce que je viens de dire. Avant que vous ne me posiez la question, je venais d'indiquer clairement que je n'avais pas l'intention de présenter une motion.

**M. le vice-président:** Je répète la question. Est-ce que l'honorable ministre invoque le Règlement?

**M. Pinard:** Monsieur le Président, je veux participer au débat. Je pense avoir droit à dix minutes, et si on ne me permet pas de m'exprimer, je reprendrai mon siège.

**M. le vice-président:** Alors, s'il en est ainsi, j'accorde la parole à l'honorable ministre.

**M. Pinard:** Au préalable, sur un rappel au Règlement, monsieur le Président, je voudrais demander le consentement unanime pour que nous siégions après 18 heures afin de permettre aux députés progressistes conservateurs de débattre davantage la 2<sup>e</sup> lecture de ce projet de loi et pour que ce projet de loi puisse être déféré à un comité plénier.

Je demande donc, sur un rappel au Règlement, formellement une deuxième fois, le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions siéger au-delà de l'heure de l'ajournement et compléter la 2<sup>e</sup> lecture de ce projet de loi ce soir, et ce pour permettre les remboursements d'impôts dans les meilleurs délais.

**M. le vice-président:** Le président du Conseil privé a demandé le consentement unanime de la Chambre pour siéger après 18 heures ce soir.

Y a-t-il consentement unanime, oui ou non?

[Traduction]

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en réponse à une proposition du président du Conseil privé (M. Pinard). Je lui signale que nous sommes organisés pour que des orateurs interviennent aujourd'hui. Nous avons d'autres députés qui voudraient peut-être prendre la parole la prochaine fois que le président du Conseil privé jugera bon de reprendre le débat auquel il nous accuse de faire obstruction. Nous avons des orateurs qui attendent. Nos vis-à-vis ne semblent pas prêts à appuyer pour l'instant le projet de loi. Il ne peut pas y avoir de consentement unanime.

**M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, j'aurais une ou deux observations à faire dans le cadre de ce débat, au sujet du fait que ce projet de loi ne prévoit aucun...